

Droit fiscal

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire aux Canadiens d'accorder aux industries pétrolière et gazière les énormes concessions que propose le ministre. Cette disposition veut que la totalité des frais d'exploration et de forage des puits de pétrole puisse être amortie par les sociétés. De cette façon, les sociétés engagées dans l'exploitation du pétrole ne courent à peu près plus de risques. Si l'on fore un trou, qu'il soit sec ou non, on peut en déduire les frais des profits. Si l'on découvre du pétrole, on peut en demander un prix très élevé le baril. On peut faire beaucoup d'argent. On peut avoir recours à la dépréciation accélérée, aux amortissements rapides et à tout le reste. Nous n'admettons pas que ce soit nécessaire.

Je reviens à ce que beaucoup de Canadiens ont répété si souvent. Nous ne sommes pas obligés de mettre en valeur toutes nos ressources simplement pour les liquider à des prix ridiculement bas. Nous en aurons bien plus besoin dans dix, quinze ou vingt-cinq ans. La valeur des ressources naturelles sera alors beaucoup plus grande. Nous n'avons pas à nous déranger, comme semble le faire le ministre, pour donner aux sociétés pétrolières à peu près tout ce qu'elles veulent. Comme c'est ce que propose cette disposition, nous ne pouvons en accepter les éléments de base.

M. Hogan: Monsieur le président, j'aurais quelques mots à dire sur cette disposition. Le débat d'avant le dîner semblait avoir pris un virage idéologique, ce qui montre combien la teneur de cette disposition est importante. Le débat est représentatif de l'attitude des conservateurs à l'endroit de ce qu'ils appellent l'entreprise privée, par opposition à la façon dont les socialistes voient la question.

Comme dans bien d'autres domaines, nous donnons aux mots un sens différent. Les députés de l'Alberta semblent défendre l'entreprise privée, représentant un petit secteur de l'économie, en ce sens qu'elle appartient à une ou deux familles ou quelques entrepreneurs, au sens original du mot, entreprise qui existe toujours au sein de notre économie et y joue un rôle important. Néanmoins, ils recourent à la même terminologie pour décrire le capitalisme des compagnies. Ils évoquent le capitalisme du 19^{ième} siècle pour décrire le capitalisme corporatif, qui comporte tout autant de planification que n'importe quel État socialiste, mais il y a cette différence que la planification est faite par les compagnies en collaboration avec le gouvernement qui accepte de collaborer avec elles.

Depuis de longues années, la politique du gouvernement libéral, comme celle des conservateurs sous le gouvernement du très honorable député de Prince-Albert, consiste à faire le jeu de ces grandes compagnies. Non seulement le gouvernement leur accorde-t-il des subventions pour compenser les risques du début mais il supprime toutes les occasions de pertes. Lorsqu'il s'agit de l'Imperial Oil, de l'Exxon et d'autres compagnies, il ne saurait être question de profits et pertes. Le gouvernement leur accorde des allocations d'amortissement.

Ces compagnies bénéficient d'amortissements de 100 p. 100 d'après la disposition actuelle. Pendant une longue période, il n'y a aucune possibilité de pertes dans leur cas. Il est vrai que si l'on en juge d'après leur façon de tenir les comptes, il peut sembler en être ainsi pendant une période donnée. Elles calculent de façon à obtenir ce qu'elles veulent du côté des dividendes et du financement intérieur. Cela leur réussit toujours parce que le gouvernement entre dans le jeu prévu dans l'article à l'étude.

[M. Orlikow.]

Le ministre des Finances, qui est parmi nous ce soir, devrait nous dire en quelques mots pourquoi il a fait passer l'amortissement de 30 à 100 p. 100. Pourquoi pas 50 p. 100? Pourquoi ces grandes compagnies bénéficieraient-elles d'un amortissement de 100 p. 100?

Le vice-président: Le comité est-il prêt à se prononcer?

● (2010)

M. Symes: Le ministre des Finances peut-il répondre à une question que mon honorable ami et d'autres ont posée pendant qu'il était absent cet après-midi? Compte tenu des bénéfices accrus réalisés par les sociétés pétrolières et étant donné que le ministre qui, le 6 mai, était disposé à ne permettre qu'une déduction de 30 p. 100 propose maintenant une déduction de 100 p. 100 des frais de prospection, avantage dont vont profiter les sociétés appartenant à des capitaux étrangers, le ministre nous dirait-il pourquoi il recule maintenant et déclare que la déduction de la totalité des frais d'exploration est justifiée?

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'ai expliqué toutes ces raisons dans mon exposé budgétaire du 18 novembre. Étant donné le risque que comportent les industries minières et pétrolières, j'ai jugé qu'il y allait de l'intérêt du pays de permettre une déduction totale des frais de prospection.

M. Symes: Pourquoi n'a-t-on pas songé à l'effet de la réduction du taux de redevance provinciale qui sera fixé à seulement 35 p. 100 au lieu de 65 p. 100? Les sociétés obtiennent du gouvernement provincial d'autres stimulants et pourtant le ministre écoute encore les sociétés pétrolières qui plaident la pauvreté en leur accordant une telle concession. Étant donné la concession que fait le gouvernement albertain, pourquoi le ministre juge-t-il nécessaire de modifier sa position?

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'ai pris cette décision et je n'ai rien d'autre à ajouter.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Le ministre dit qu'il a changé d'avis à cause du grand risque couru. Pourrait-il expliquer au comité de quel risque il s'agit? Quand il y a une perte, il n'y a pas de pénalité fiscale, et quand l'exploration se fait dans des régions dont les ressources sont prouvées ou à proximité, le risque est, de toute façon, minime. Il est certain que dans une situation comme celle-ci, c'est à-dire dans le cas des sables bitumineux ou des schistes bitumineux ou là où il existe des gisements connus, il est difficile de comprendre pourquoi un risque évalué à 30 p. 100 l'est maintenant à 100 p. 100.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Eh bien! monsieur le président, si nous savions où se trouvent toutes les ressources il n'y aurait pas du tout de problème. Mais nous ne le savons pas.

M. Benjamin: Puisque le ministre avoue que nous ne savons pas quel est le risque, ou quelle est son importance,...

Des voix: Oh!

M. Benjamin: Pourquoi ne pas prévoir que si les sociétés peuvent prouver qu'elles ont pris un risque, et subi une perte, elles pourront déduire celle-ci? Pourquoi ne pas attendre qu'elles puissent prouver ultérieurement qu'elles ont effectivement pris un risque et subi une perte?